



Talence

*En route vers
la 4^e fleur*



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



talence.fr



Les époques évoluent au gré des aspirations et des besoins des habitants. Aujourd'hui, rafraîchir, apaiser et embellir est devenu un véritable enjeu pour les communes. Depuis plusieurs années, Talence a fait le pari de relever ce défi, de fleurir ses parcs, ses rues et tous les endroits qui peuvent se prêter à ce jeu des couleurs et du beau.

Toutes nos initiatives ont été récompensées par l'obtention de la troisième fleur en 2019. Depuis ce succès, nous n'avons cessé de poursuivre concrètement la végétalisation de la ville afin d'offrir toujours plus de lieux renaturés aux habitants. Le travail du service municipal Environnement et

Paysage est particulièrement plébiscité par les Talençais qui constatent chaque jour le verdissement de leur ville et s'en félicitent. Un chiffre pour illustrer cette réussite : 116 soit le nombre d'hectares d'espaces verts en ville contre 90 auparavant.

Talence, c'est aussi des actions emblématiques et pérennes comme le plan Vert chez vous qui apporte de la fraîcheur naturelle, recrée les conditions de la biodiversité dans nos parcs et nos jardins, propose des espaces verts publics à proximité de tous les domiciles. Chaque opération menée est une opportunité de verdissement et de renaturation. Ces actions s'inscrivent pleinement dans une politique ambitieuse et affirmée en faveur de l'environnement et de la transition écologique avec notamment la baisse de nos émissions carbone ou encore la diminution de nos consommations énergétiques.

Au-delà du verdissement, Talence va plus loin en menant une vraie politique pour la qualité de l'espace public. Notre ville a un rapport singulier avec le beau. Lien qui trouve son sens à travers nos actions de mise en valeur de notre patrimoine à l'instar du Grand Peixotto Margaut ou de la réhabilitation du Château des Arts. C'est aussi un regard particulier apporté à l'accessibilité dès que nous travaillons sur la voirie ou encore au mobilier urbain lorsque nous rénovons une place.

Talence, une ville verte qui ne souhaite que fleurir une quatrième fois

Emmanuel Sallaberry

Maire de Talence

NOMS DES REPRÉSENTANTS

Service environnement et paysage
05 56 84 36 50
jardins@talence.fr



Sophie Rondeau

Quatrième adjointe
Transition écologique, espaces
verts, ville à énergie positive,
marketing, participation
citoyenne, vie associative,
salles municipales



Bruno Hannoyer

Directeur Général Adjoint
Pôle aménagement urbain
durable



Céline Gerbeau-Morin

Directrice
Espaces publics



Erick Chaillou

Responsable
service environnement
et paysage



Mise en œuvre du projet municipal p.6

L'amélioration du cadre de vie au cœur des politiques publiques talençaises	p.7
L'organisation des services pour la mise en œuvre du projet municipal.....	p.8
La connaissance et la prise en compte du contexte local dans les projets d'aménagement	p.10
La présence du végétal toute l'année.....	p.11
Un plan de gestion différencié et écologique.....	p.11

Animation et promotion de la démarche p.12

Les outils d'information et de mobilisation des habitants.....	p.13
La promotion touristique au travers des festivités culturelles et manifestations sportives	p.14
Des partenariats multiples au bénéfice de l'environnement	p.15

Patrimoine végétal et fleurissement p.17

Diversité botanique - Qualité d'entretien et mesures de protection	p.18
Arbustes et plantes grimpantes - Pelouses, prairies et couvre sols.....	p.19
Fleurissement - Production interne et créativité	p.20

Gestion environnementale p.21

La biodiversité - La gestion de l'eau	p.22
La connaissance et la préservation des sols	p.24
La valorisation des déchets verts.....	p.24
La réduction des consommations énergétiques des espaces publics.....	p.24

Qualité de l'espace public p.26

La maîtrise de la publicité.....	p.27
Rénovation et entretien des façades.....	p.27
Effacement des réseaux	p.28
Intégration du mobilier urbain.....	p.28
Mobilités douces.....	p.30
Propreté des espaces publics	p.31
Gestion qualitative de l'espace public : BAI et Allo Talence.....	p.31

La Ville de demain se dessine pour une ville apaisée et agréable à vivre p.33

La recherche d'un équilibre Ville-Nature.....	p.33
Une ville en mouvement : urbanisme, nature et cadre de vie repensés.....	p.34
Des grands projets au service du mieux vivre ensemble	p.36
La presse en parle	p.37
Annexes	p.37
Notes	p.38-39



Talence, deuxième ville la plus dense de la métropole bordelaise, se déploie sur une superficie de 8 km² et accueille plus de **45 000 habitants** (578 km² / 831 534 habitants pour Bordeaux Métropole qui devrait atteindre un million d'habitants à l'horizon 2030).

Ville patrimoniale et riche de nombreux monuments historiques, elle accueille encore de nombreux châteaux et « demeures de plaisance » du XVIII^e siècle qui maillent son territoire.

Ville dense, son tissu urbain présente trois typologies distinctes : un quartier nord constitué d'échoppes et protégé au titre de la Ville de pierre, un quartier central à dominante pavillonnaire et un quartier sud mixant zone résidentielle et une ZUP (Zone à urbaniser en priorité).

Ville de destination en raison de la présence du campus universitaire, du passage de la ligne B du tramway et d'un important maillage commercial, elle subit une forte fréquentation et une pression sur ses espaces publics et ses espaces verts.

Ville de festivités, elle accueille des événements culturels d'intérêt métropolitain et des événements sportifs internationaux, qui renforcent les attentes des habitants et usagers sur la qualité des espaces publics.

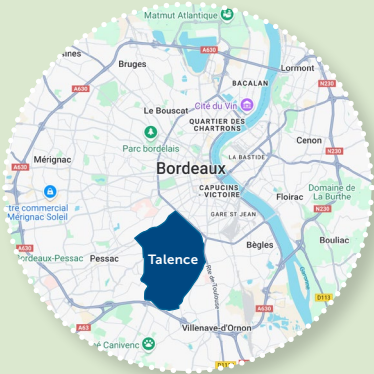


Talence réinvente son emblème pour l'obtention de la 4^e fleur avec une mascotte : le sanglier curieux !

Inspiré du blason historique de la ville, où il symbolisait la chasse dans les vastes forêts locales, ce sanglier muni d'une loupe a été réinventé pour explorer, à travers ce dossier, les éléments remarquables de Talence.

CARTE DES ESPACES VERTS

de Talence en 2025





Mise en œuvre du projet municipal



L'amélioration du cadre de vie au cœur des politiques publiques talençaises



Une politique structurante : Vert chez vous

La Ville de Talence, consciente du fait que la nature en ville est essentielle à la fois pour la bonne santé des habitants mais aussi pour lutter contre les impacts du changement climatique, a mis en œuvre dès 2020 le **plan Vert chez vous** (voir annexes). Ce plan repose sur trois axes : **végétaliser, embellir et rafraîchir**. Il a pour objectif d'offrir à chaque Talençais un espace de fraîcheur naturel public à moins de 10 minutes à pied de chez lui.

Cette démarche a permis de prioriser des actions de végétalisation et de désartificialisation de l'espace public sur la base de trois critères prioritaires :

- l'accessibilité des espaces,
- le patrimoine végétal existant et potentiel,
- l'infiltration de l'eau.

Cette stratégie d'aménagement paysager s'appuie également sur une participation citoyenne active, afin de démultiplier l'action de la collectivité sur la végétalisation et la qualité du cadre de vie. Ainsi, un pacte PLUME (Pacte pour le logement, l'urbanisme, la mobilité et l'environnement), initié en 2019 et conforté par un PLUME H₂O en 2022, vise à sensibiliser et accompagner tout porteur de projet sur le territoire à la prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel. Cette démarche a été couronnée par l'obtention d'un prix Territoria en 2022.

CETTE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT REPOSE SUR LES PRINCIPES SUIVANTS :

- ▶ **Préserver le patrimoine végétal** public et privé (551 845 m² d'espaces paysagers protégés)
- ▶ **Interdire de minéraliser** des surfaces végétalisées et inciter à désimperméabiliser pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales et revégétaliser
- ▶ **Systématiser** une gestion écologique et différenciée des espaces verts publics
- ▶ **Protéger** les masses boisées (549 175 m² d'EBC)
- ▶ **Sensibiliser** au rôle de l'arbre en ville, avec une charte de l'arbre approuvée en 2021
- ▶ **Planter** de préférence des essences locales qui ont balisé le patrimoine de la ville (platane, tilleul, charme, pin, érable, séquoia, cèdre du Liban ou de l'Atlas)



Entrée université

ENTRE 2020 ET 2025



+ 300 arbres



+ 13 sites entretenus par le service



+ 4 places et squares réaménagés

(4 autres places et squares en cours de réaménagement d'ici à fin 2025 : Albert Thomas, Wilson, Gauguin, Fehlmann)



+ 10 ronds-points et sites d'accompagnement de voirie végétalisés

Dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique, Bordeaux Métropole a lancé en 2020 une initiative ambitieuse visant à planter un million d'arbres d'ici 2030. Cette opération de végétalisation de grande ampleur a pour objectifs majeurs l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des îlots de chaleur urbains et le renforcement de la biodiversité en ville. Elle fédère une large variété d'acteurs (collectivités, particuliers, fondations, entreprises, etc.) et la Ville de Talence s'investit pleinement dans cette démarche, en augmentant le nombre de plantations sur ses espaces publics.

L'organisation des services pour la mise en œuvre du projet municipal

Afin de répondre à ces orientations politiques, le service Environnement et Paysage, organisé en trois secteurs correspondant à la morphologie urbaine de la ville (Nord, Sud et Centre), a accueilli de nouveaux agents depuis 2021. Un plan de gestion différencié a été créé à cette occasion.

La direction des Espaces Publics, créée en 2023, conforte la transversalité des différents services œuvrant à la qualité de gestion des espaces publics (jardins, propreté voirie, éclairage public, etc.).

Le service Environnement et Paysage fait le choix de conserver un centre de production interne, qui permet de produire :



10 000 plants



7 200 annuelles



2 800 vivaces



**Plantons 1 million
d'arbres**

*Un programme de
Bordeaux Métropole*



Le service Environnement et Paysage c'est :





La connaissance et la prise en compte du contexte local dans les projets d'aménagement

La Ville de Talence a engagé de nombreux projets de requalification, avec pour objectifs, au-delà des enjeux de végétalisation, de permettre aux Talençais de s'approprier ces nouveaux espaces, de s'y rassembler et de les partager. Depuis 2020, quatre axes forts sont développés dans cette stratégie d'aménagement des espaces publics.



La valorisation du patrimoine historique : avec des grands projets de mise en valeur de trois châteaux : Peixotto, Margaut et des Arts et de leurs parcs associés.



La requalification de places existantes : avec un objectif de revégétalisation et d'inclusion de nouveaux usages. Un programme de réaménagement de sept places a ainsi été mis en œuvre.



La désimperméabilisation des voiries.



La végétalisation des cours d'écoles.

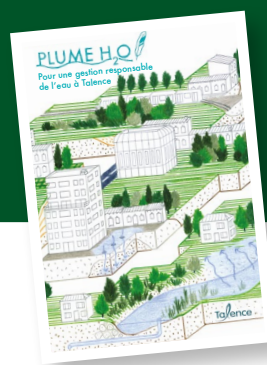
Pour protéger le patrimoine paysager de la ville, le PLUI métropolitain intègre de nombreuses dispositions relatives à l'environnement, aux continuités écologiques, au paysage et au patrimoine. Sur le territoire talençais, un système de continuités paysagères en milieu urbain permet de mettre en relation ces espaces de nature en « pas japonais ». La protection de la biodiversité s'appuie notamment sur un réseau de parcs labellisés refuges LPO, permettant, au-delà de la préservation d'espaces sanctuarisés en milieu urbain pour la faune et la flore, de conforter des corridors écologiques.

POINT FORT N°1 : PLUME H₂O

Ce document, co-construit avec des citoyens et des professionnels volontaires au fil de quatre ateliers de concertation, traite du chemin de l'eau dans la ville. Il propose des actions permettant de traiter tous les types d'eau au travers de la construction et de l'aménagement, d'appréhender le risque, de se réapproprier la ressource et d'anticiper sa bonne gestion.

Ce document (*voir annexes*) accompagne les candidats à la construction, réhabilitation, aménagement, quelle que soit l'échelle de leur projet.

Créé pour développer une culture commune autour des enjeux écologiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, il permet d'apporter des conseils, des idées de mise en œuvre et des critères d'évaluation.



✚ Info : talence.fr/h2o



La présence du végétal toute l'année

La Ville de Talence a mis en place une politique de fleurissement durable, en diminuant les décors éphémères de plantes annuelles et bisannuelles pour travailler sur **un fleurissement durable à base de vivaces, bulbes et arbustes**. La mise en place sur tous les massifs d'un **système d'arrosage intégré, télégéré et au goutte à goutte** a permis de renforcer la pérennité des plantations. Ce choix permet de limiter les consommations d'eau trop élevées, de mieux répartir la charge de travail des jardiniers et ainsi diminuer les interventions sur le sol, tout en confortant un écosystème plus favorable à la biodiversité. Ces choix offrent une meilleure résilience des espaces verts aux épisodes climatiques.

Enfin, la pérennité des vivaces a permis de réaliser une sélection propre aux conditions climatiques qui contribuent à la création d'une **identité végétale talençaise**.

Un plan de gestion différencié et écologique

La gestion des espaces verts de la Ville repose sur une différenciation en fonction du contexte urbain, avec des règles générales et des règles spécifiques à certains sites comme les jardins à la française du château Peixotto. Actuellement, 116 hectares de patrimoine vert sont gérés au travers d'un plan de gestion (*voir annexes*) différencié mis en œuvre dès 2014 avec cinq classes de gestion, adaptées aux enjeux de fréquentation du public :

- **Niveau 1** pour les parcs de prestige et cœurs de quartier : hauteur de tonte adaptée au climat, 30 % de plantes annuelles et 70 % de vivaces dans les massifs, fréquence d'entretien tous les 8 jours
- **Niveau 2** pour les espaces emblématiques, entrées de ville, abords de bâtiments publics : hauteur de tonte adaptée au climat, 50 % d'arbustes et 50 % de vivaces dans les massifs, fréquence d'entretien tous les 15 jours
- **Niveau 3** pour les espaces verts à caractère urbain : grandes étendues de gazon avec une tonte haute. Fréquence d'entretien tous les 20 jours
- **Niveau 4** pour les espaces naturels : deux fauches par an et fenaisons
- **Niveau 5** pour les espaces boisés : un entretien par an et à la demande

Les règles de base de ce plan de gestion



- **Limitier les consommations d'eau**
- **Zéro produit phytosanitaire depuis 2012** : utilisation des moyens de lutte écologique de la PBI)
- **Zéro sol nu** : paillage et/ou végétalisation
- **Priorité à la biodiversité** : gestion adaptée des sites



Animation et promotion de la démarche

Les outils d'information et de mobilisation des habitants



La Ville communique notamment sur le journal municipal mensuel Citémag et sur ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram). En 2023-2025, 25 articles ont expliqué les démarches de végétalisation aux habitants et plusieurs publications ont été faites sur les réseaux sociaux. Les actions sont aussi relayées par la presse locale. En complément,

la Ville a renforcé depuis quelques années son dispositif de communication en extérieur en installant des panneaux d'information dans l'espace public. Ces affichages permettent de sensibiliser les habitants aux projets en cours et de valoriser le travail du service environnement et paysage.



De plus, la municipalité démultiplie ses actions de sensibilisation et d'implication de tous les publics :

- La Maison du développement durable (MDD) **intervient dans les établissements scolaires** du 1^{er} degré sur la sensibilisation à la nature : ateliers sur l'arbre, le compostage, la permaculture, etc. Chaque année, 14 classes, soit 378 élèves, sont sensibilisées.
- Elle organise aussi des **conférences, ateliers et animations** tout au long de l'année à destination du grand public : fabrication de nichoirs, de purin naturel, plantes comestibles et compagnes, compostage, parcours biodiversité de 3 km et circuit botanique dans le bois de Thouars, etc.
- Pour faire découvrir et animer ces espaces naturels et favoriser leur usage par tous, la Ville organise **des sessions de sport gratuites en plein air** et des soirées dans une ambiance guinguette nommées « **les Equinoxes** ».
- Lors de la semaine de l'arbre et en collaboration avec Bordeaux Métropole, le service Environnement et Paysage distribue gracieusement environ **500 plants aux habitants** chaque année, accompagnés d'une notice de plantation et d'entretien.
- **Le concours « Balcons, jardins et trottoirs fleuris »** a été mis en œuvre dès 2023 pour valoriser les efforts des citoyens.
- Depuis 2017, la Ville a instauré **un budget participatif**. En 2023-2024, sur les 32 projets soumis aux votes des habitants, les 12 projets retenus concernent en majorité le cadre et la qualité de vie des Talençais autour des espaces verts et de la biodiversité : mise en place de forêt nourricière, végétalisation du cimetière, réhabilitation de squares de proximité, pièges à frelons, repaires à chauve-souris, etc.
- **Le Conseil municipal des enfants et les conseils participatifs de quartier** sont également des acteurs majeurs de la qualité du cadre de vie : clean walk dans le bois de Thouars, création d'une tour à hirondelles, hôtels à insectes, etc.



ZOOM SUR LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Installée au cœur du parc Peixotto, la Maison du développement durable, créée en 2015, est un espace dédié à la promotion des modes de vie écoresponsables. Elle sensibilise et mobilise les habitants autour des enjeux environnementaux locaux, en proposant des ressources et des conseils pratiques.

Elle joue également un rôle clé d'interface entre les différents acteurs locaux, tels que les universités, les associations et les entreprises, pour favoriser les synergies et la collaboration sur des projets communs (voir annexes).

Une multitude d'actions sont proposées pour sensibiliser à l'environnement et encourager les pratiques écoresponsables : *ateliers tout public, interventions en milieu scolaire, prêts d'outils et de graines, don de composteurs, fermes pédagogiques, installation de ruches municipales et bien plus encore.*



ZOOM SUR LES EQUINOXES



À chaque changement de saison et afin de faire vivre les espaces publics de proximité et de permettre à tout un chacun de profiter de son quartier, la Ville met en œuvre des soirées Équinoxes dans différents lieux.

Dans une ambiance guinguette, les Talençais peuvent profiter de moments chaleureux et conviviaux autour de concerts, ateliers adultes et enfants, stands éphémères de commerces ou artisans d'art de la ville et lieux de restauration.

Ces événements, qui se tiennent au printemps et en automne, permettent de renforcer les liens sociaux et constituent également une belle occasion de valoriser le cadre de vie et de promouvoir les espaces publics. En 2025, les soirées Équinoxes continuent de faire vivre la ville.





La promotion touristique au travers des festivités culturelles et manifestations sportives

La Ville abrite un patrimoine végétal et architectural important qu'elle met en valeur à travers de multiples **démarches d'animation** : la boucle du patrimoine, l'itinéraire du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, le chemin du temps dans le bois de Thouars, ou encore des parcours patrimoniaux et historiques sont proposés pour découvrir la ville.

La Ville présente une **identité sportive très forte** et accueille deux manifestations sportives de très haut niveau en matière d'athlétisme : le Décastar et les Championnats de France Elite. La renommée internationale de ces événements et la venue d'athlètes mondialement reconnus attirent de nombreux touristes pendant plusieurs jours.

Au niveau culturel, de **nombreux événements** ont une portée qui dépasse le seul territoire talençais voire métropolitain : le festival caritatif ODP Talence fait rayonner tous les ans le parc Peixotto en accueillant une scène d'artistes nationaux et internationaux. Des animations de portée régionale telles que le Mai Talençais ou Talence en Lumières viennent rythmer la saison culturelle en mettant en valeur le parc central de la ville. Engagée dans une démarche de transition écologique et sociale, Talence multiplie les initiatives pour conjuguer la ville avec un futur respectueux de son environnement. Elle a ainsi choisi d'être présente en 2024 au World Impact Summit pour présenter son engagement en faveur d'une action environnementale durable (voir annexes).

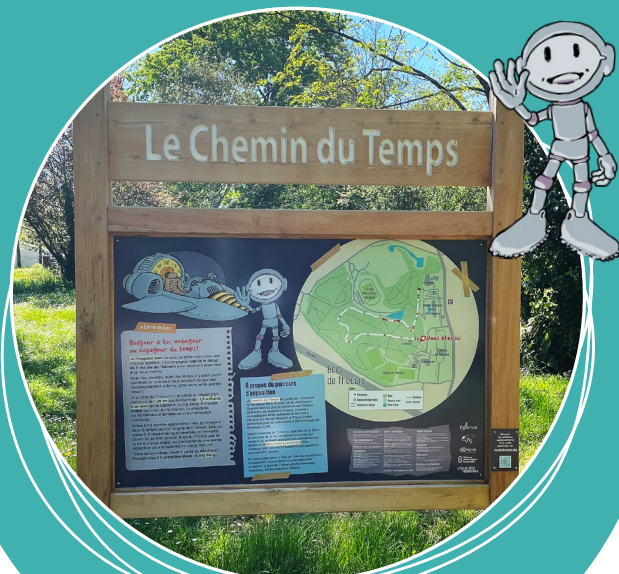
Elle a en projet la construction du premier planétarium de la Région Nouvelle Aquitaine, dans l'idée d'asseoir la promotion de la culture scientifique, de sensibiliser à l'environnement et de développer l'offre touristique de la commune. Cet équipement inédit vise à accueillir 50 000 visiteurs par an.



ZOOM SUR LE CHEMIN DU TEMPS

Le Chemin du temps est un parcours pédagogique inauguré en mars 2024 au cœur du bois de Thouars. S'étendant sur 1,38 km, il représente les 13,8 milliards d'années écoulées depuis la naissance de l'Univers. Ce sentier est jalonné de 21 panneaux éducatifs et ludiques, conçus pour offrir aux visiteurs, notamment aux enfants et aux familles, une expérience immersive dans l'histoire cosmique.

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre la Ville de Talence et des chercheurs du Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux. Ensemble, ils ont imaginé ce parcours pour faciliter la médiation scientifique et sensibiliser le public à l'évolution de l'Univers. Le bois de Thouars, qui abrite le Chemin du temps, est classé en Espace boisé classé et en zone naturelle d'intérêt national, renforçant ainsi l'importance de sa préservation. Le parcours a été aménagé en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF), garantissant une intégration respectueuse de l'environnement. Cette initiative a été récompensée en 2024 par un prix Territoria d'or.



+ Le Chemin du temps en vidéo : talence.fr/CDT

Des partenariats multiples au bénéfice de l'environnement

La Ville a développé des liens très étroits avec des partenaires institutionnels et associatifs du territoire afin d'améliorer la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

Tous les projets de requalification de voirie sont engagés et réalisés en étroite collaboration avec Bordeaux Métropole qui détient la compétence voirie. La Ville est associée dès les phases de conception pour donner ses préconisations pour la réalisation des fosses, la mise en place de l'arrosage intégré et sa localisation. La mise en œuvre des plantations est ensuite réalisée directement en régie par les services communaux.



Place Franklin

D'autres collaborations existent, notamment avec les bailleurs présents sur le territoire, pour l'aménagement et l'amélioration des espaces extérieurs collectifs. Des associations en charge de la gestion des différents sites de jardins partagés sont également accompagnées par les services de la Ville.

Enfin, ville universitaire accueillant une partie du campus sur son territoire, des liens étroits ont vu le jour avec l'université : le jardin botanique situé dans le parc du château Peixotto est un exemple de cette coopération quotidienne. Talence est également associée à des programmes de sciences participatives (SPIPOLL, OSCAR), à la mise en place d'un parcours Biodiversité Biomasse Bordeaux, à des inventaires écologiques sur son territoire, etc.



ZOOM SUR LE JARDIN BOTANIQUE

Dans les années 1760, Samuel Peixotto (1741-1805), riche banquier bordelais, fait réaliser par l'architecte François Lhôte un château entouré de jardins et y donne fêtes et banquets. En 1886, la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux achète une partie de la propriété pour en faire un jardin botanique, une orangerie et une serre tempérée qui connaissent un important développement au début du XX^e siècle.

En 1987, une convention signée entre l'Université de Bordeaux et la commune de Talence permet à l'université de conserver un enclos pharmaceutique de 0,25 ha pour les enseignements de botanique de la faculté de pharmacie, tout en ouvrant au grand public le reste du jardin botanique, en échange de l'entretien par la ville des bâtiments et terrains existants. Le jardin recouvre sa richesse scientifique d'antan et obtient le label « Jardin botanique de France et des pays francophones » fin 2007.

Il abrite aujourd'hui environ 1 800 espèces végétales appartenant à plus de 180 familles et des collections thématiques sur 26 platebandes. Il comprend une orangerie à deux étages d'environ 220 m², une serre tempérée de 70 m², une serre chaude, un petit laboratoire, la maison du jardinier principal, un local d'enseignement, un herbier général et plusieurs herbiers d'intérêt régional. Actuellement, la direction scientifique du jardin dépend du groupe d'étude des substances végétales à activité biologique de la Faculté des Sciences pharmaceutiques de Bordeaux, rattaché à l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin.





Des panneaux pédagogiques ont été installés dans ces différents refuges LPO pour sensibiliser les visiteurs à la faune et la flore environnantes.

POINT FORT N°2 : les parcs labellisés LPO

Depuis 2021, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) accompagne la Ville pour favoriser la cohabitation entre les activités humaines et la présence de la faune locale sur trois parcs identifiés comme zones refuges pour certaines espèces d'oiseaux et de rhopalocères : parc Curvale, parc Triaire et bois de Sourreil.

24 espèces d'oiseaux et six espèces de papillons ont été recensées. Les oiseaux dits forestiers sont ainsi nombreux au sein du parc André Curvale, dominé par une strate arborée et un sous-bois dense et propice à la quiétude et à la disponibilité de lieux de nidification. Le parc Triaire est quant à lui assimilable à un espace de déplacement, de chant le matin et de site de recherche nutritive par fouille du sol sur l'herbe rase. Ces parcs permettent aussi de sanctuariser des couloirs écologiques en ville pour les oiseaux, les insectes et la petite faune.



Patrimoine végétal et fleurissement



Diversité botanique

De nombreuses espèces différentes sont plantées sur la commune dont des espèces indigènes : charme, chêne pédonculé, chêne vert, frêne, pin, érable.

Un travail est mené sur la palette végétale afin d'adapter et de trouver des essences plus résistantes aux impacts du changement climatique, à la sécheresse, aux risques allergènes.

Qualité d'entretien et mesures de protection

La Ville a mis en place un suivi annuel par un **diagnostic phytosanitaire des arbres sur les espaces publics**. Depuis 2020, 621 arbres ont ainsi été expertisés et chaque année, environ 200 arbres supplémentaires font l'objet d'une évaluation en fonction des secteurs et des projets. Depuis 1985, le bois de Thouars est géré par un plan de gestion élaboré par l'ONF (Office national des forêts).

À Talence, l'ajout d'amendement organique est favorisé pour la structure des sols, apporté si besoin en fin d'automne et lors de la phase de plantation. Plusieurs types de paillage sont utilisés (broyat, paillettes de chêne, BRF, etc.) et la quasi-totalité des massifs est irriguée au goutte à goutte.

Concernant la taille et l'entretien du fleurissement, les vivaces et bulbes sont effleurés après floraison pour optimiser leur développement et leur épanouissement.

En termes de protection, le PLUI a permis d'identifier les arbres isolés (11 arbres isolés protégés) et les masses boisées classées (55 hectares).

POINT FORT N°3 : une charte de l'arbre approuvée en 2021

L'arbre occupe une place centrale dans tous les espaces talençais et dans tous les aménagements. Forte d'une base de données permettant de gérer son patrimoine sur l'espace public, la Ville a souhaité développer un document cadre pour réaffirmer ses engagements sur la place de l'arbre dans la ville et pour proposer des recommandations en termes de gestion et d'entretien.

Cette charte explique :

- les fonctions et rôles écosystémiques de l'arbre en milieu urbain,
- les différentes réglementations protégeant les arbres,
- le patrimoine arboré de la ville et ses différentes typologies (arbres d'alignement, arbres groupés, arbres isolés, boisements, arbres remarquables, etc.),
- les engagements de la municipalité pour une gestion durable de ce patrimoine, sous forme de fiches pratiques.

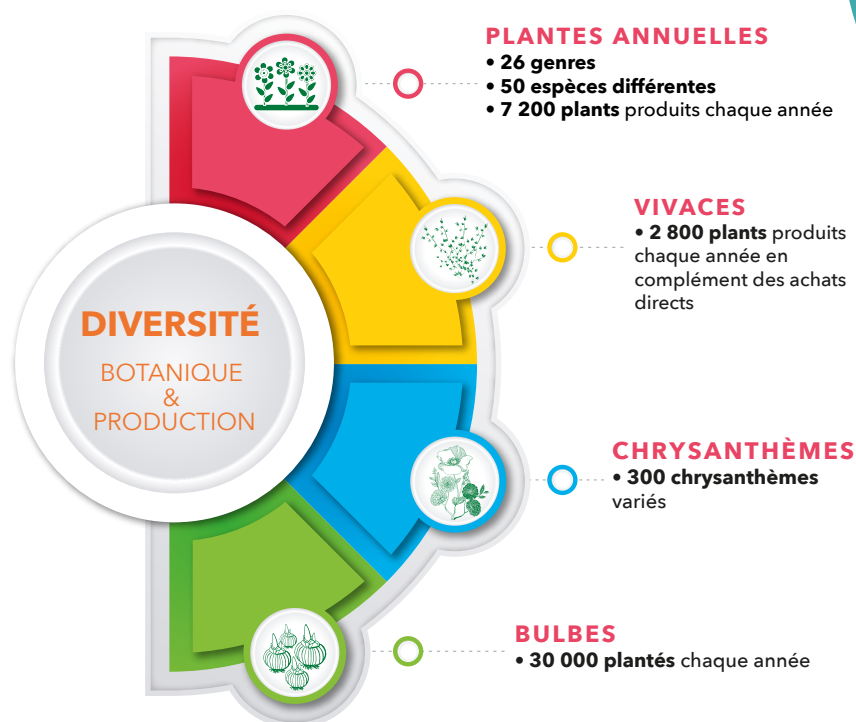


Arbustes et plantes grimpantes

Les arbustes sont utilisés dans les massifs de vivaces pour l'intérêt hivernal. De très nombreuses plantes grimpantes y ont été implantées pour donner du volume aux compositions. Des portiques (« totems verts ») et des arceaux vélos végétalisés ont été développés dans des zones plus urbaines où les aménagements végétaux sont plus difficiles à mettre en œuvre.

Pelouses, prairies et couvre sols

Sur les 116 hectares d'espaces verts, presque 50 hectares sont engazonnés : grandes pelouses accompagnant les quartiers d'habitation collective, grands parcs, entre autres. Sur ces 50 hectares environ, une dizaine sont traités en prairies naturelles. La quasi-totalité des pieds d'arbres sont végétalisés par des plantes couvre sols, du gazon fleuri et des vivaces en fonction de leur localisation.



ZOOM SUR UN ARBRE REMARQUABLE AU SEIN DU PARC ANDRÉ CURVALE

Le parc André Curvale est connu pour abriter un *Zelkova carpinifolia*.

Également appelé « Orme du Causase », cet arbre peut mesurer 35 m et vivre plus de 300 ans.

Planté vers 1830, celui du parc André Curvale a reçu en 2008 le label « Arbre remarquable de France » par l'association A.R.B.R.E.S. Un label qui engage à un entretien et une mise en valeur de l'arbre, considéré comme un patrimoine naturel et culturel.



Le Zelkova en vidéo :
talence.fr/zelkova





Fleurissement

La Ville offre aux habitants des espaces fleuris tout au long de l'année et des saisons : bulbes d'hiver et d'été, plantes annuelles et vivaces en été, décors de chrysanthèmes pour la Toussaint, vivaces et arbustes pour l'hiver. Le fleurissement ne se limite pas aux seuls massifs floraux et inclut l'ensemble des végétaux jouant un rôle esthétique et verdissant. Les massifs de vivaces, les massifs arbustifs et les arbres d'alignement font ainsi partie du dispositif de fleurissement.

Production interne et créativité



Les jardiniers de la Ville conçoivent les massifs en lien avec l'équipe des serres de production. **Chaque secteur de la ville a ainsi son identité propre et développe ses compositions en lien avec la morphologie urbaine et l'espace disponible pour une végétalisation.** Les principes du fleurissement, coloris et compositions, sont notamment travaillés avec la même intensité et le même souci d'harmonisation sur tous les secteurs. Plusieurs teintes peuvent être associées, mais rarement plus de trois ou quatre à la fois, et les massifs sont pensés pour évoluer au fil des saisons par le jeu des couleurs, formes, volumes des végétaux.

L'équipe chargée de la production prend également en charge le fleurissement et les décorations événementielles. Les manifestations culturelles et sportives majeures sont l'occasion de mettre en valeur leur savoir-faire en matière de création.

Le service dispose de 150 plantes vertes pour répondre à ces besoins et assure également l'entretien d'une serre de collection, abritant divers genres de végétaux et d'arbustes, dont certaines espèces exotiques (orchidées, broméliacées, etc.).



Gestion environnementale



La biodiversité

La Ville s'est engagée depuis 2020 dans la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la biodiversité et participe ainsi aux enjeux de restauration écologique portés par le projet LIFE Biodiver'Cité et résilience de Bordeaux Métropole, dont l'objectif majeur est de rétablir les conditions favorables au maintien d'espèces cibles et au renforcement des corridors écologiques en milieu urbain.

La Ville s'appuie sur un plan d'actions 2020-2026 fondé sur trois axes :



➤ **AXE 1 - Connaître et observer la biodiversité sur le territoire** : recensement du patrimoine arboré au travers de la charte de l'arbre et du plan de gestion ONF, inventaires naturalistes réalisés par la LPO, l'OAFS et Cistude Nature, inventaire de plantes rares et protégées par la Société Linéenne, cartographie de modélisation des zones humides.



➤ **AXE 2 - Conserver, conforter et restaurer la biodiversité sur le territoire** : labellisation de trois parcs en refuges LPO, éco conception des espaces publics, végétalisation des façades et trottoirs, pose d'abris et nichoirs, plantation de vergers, forêt nourricière et haies fruitières, création de micro-forêts, utilisation de la phytoremédiation, diminution de la pollution lumineuse et création d'une trame noire.



➤ **AXE 3 - Sensibiliser et éduquer tous les acteurs** : ateliers dans les écoles, élaboration des pactes PLUME et PLUME H₂O, déclinaison d'un pacte PLUME biodiversité en cours de rédaction, fabrication et distribution aux habitants de nichoirs, gîtes et abris, mise en place de ruchers et d'une miellerie partagée, mise en place de neuf jardins partagés, actions en faveur de la défense de la cause animale, création de parcours pédagogiques.

La gestion de l'eau



Pour protéger la ressource en eau, **la Ville a totalement supprimé depuis 2012 les intrants chimiques dans l'entretien des espaces verts**, cimetière et terrains de sport.

Des systèmes de récupérateurs d'eau pluviale sont installés sur les nouveaux bâtiments communaux et dans le cadre de projets d'aménagements, afin d'alimenter les cuves d'arrosage ou les balayeuses de voirie. Des récupérateurs d'eau sont régulièrement distribués aux habitants et aux jardins partagés. L'arrosage de l'ensemble du parc Peixotto est réalisé à partir de la pièce d'eau du jardin Botanique qui est une partie désimperméabilisée du ruisseau d'Ars.

Pour économiser la ressource en eau potable, un puits a été remis en fonctionnement dans le parc du château de Thouars et, en 2024, une étude a permis de réaliser un recensement et une première analyse des puits et forages existants sur les espaces communaux, dans l'optique de leur remise en fonctionnement. Pour optimiser la consommation d'eau, un suivi est réalisé par télégestion avec un suivi spécifique et périodique de tous les compteurs et un système de goutte

à goutte est systématiquement mis en œuvre sur tous les massifs. Ce système intelligent permet de détecter les fuites, de couper l'eau et de prévenir le service afin d'effectuer les réparations nécessaires.

POINT FORT N°4 :

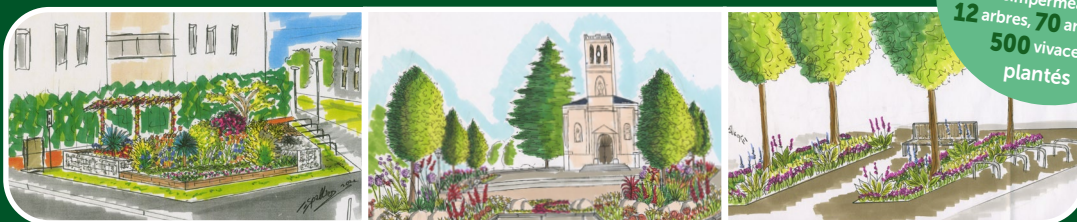
la désartificialisation de la voirie

Le cours Gambetta-Libération se refait une beauté

Le cours Gambetta-Libération, un périmètre délimité par sa richesse patrimoniale et sa situation le long du tramway, se « refait une beauté » entre fin 2023 et début 2026. Pour obtenir un cours plus vert, plus beau et moins énergivore, trois axes guident le travail des services :

LA VÉGÉTALISATION

- Plantations sur le domaine routier (giratoires et parkings)
- Aménagement/végétalisation des parcelles inutilisées
- Désimperméabilisation pour lutter contre les îlots de chaleur



2 300 m²
d'espaces végétalisés
et désimperméabilisés
12 arbres, **70** arbustes,
500 vivaces
plantés

L'ÉNERGIE

- Remplacement de certains mâts d'éclairage énergivores par des équipements plus durables
- Passage de tous les mâts de l'éclairage public routier en LED, afin de réaliser des économies d'énergie
- Optimisation de la gestion de l'éclairage (extinction progressive, LED...)



LA PROPRETÉ

- Retrait des tags, affiches et autocollants sur le mobilier urbain
- Remplacement de certains mobiliers urbains abîmés
- Renforcement des actions de nettoyage de voirie et des rotations de la balayeuse
- Opérations « Coup de propre » régulières sur le cours



Rond-point Noailles-Libération



La connaissance et la préservation des sols

Dans ses actions quotidiennes d'entretien, la Ville s'efforce de protéger les sols :

- Dans le cadre du programme des sept places et sur tous les massifs floraux, des analyses de sols sont réalisées systématiquement pour garantir le bon développement des végétaux en procédant à des amendements, dépollution ou phytoremédiation.
- Le vignoble de la Mission Haut-Brion Grand Cru, de six hectares, est classé et protégé par le PLUI en zone agricole.
- Les sols sont protégés systématiquement par du paillage pour préserver le taux de matière organique et maintenir la fraîcheur des sols.
- Les sols sont protégés par l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse.

directe ou bennes mobiles) permet de sensibiliser les habitants au broyage et au compostage des déchets verts. Enfin des actions de sensibilisation dédiées complètent ce dispositif de valorisation (distribution de bois de chauffe lors de coupes dans le bois de Thouars ou distribution de composteurs individuels).

La réduction des consommations énergétiques des espaces publics

Afin de réduire son empreinte carbone, Talence met en œuvre une stratégie énergétique qui repose sur plusieurs enjeux :

- **La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments communaux** : élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique, pour optimiser les consommations et usages du patrimoine communal, et construction de nouveaux équipements publics moins énergivores (BBC, HQE, à énergie positive). Dans cette optique, la Ville est concernée par le déploiement en 2027 du réseau de chaleur métropolitain sud sur lequel de nombreux équipements communaux pourront se connecter.
- **La maîtrise de la gestion du parc d'éclairage public** : l'ensemble des candélabres sur le domaine public routier a été passé en leds, extinction entre 1h et 5h du matin, régulation des intensités lumineuses selon les quartiers et création d'une trame noire autour du bois de Thouars.
- **La maîtrise de l'empreinte carbone** de son activité, avec la mise en place d'un plan véhicules privilégiant l'achat de véhicules électriques et l'utilisation des modes doux par ses agents (par la mise à disposition de vélos à assistance électrique sans recharge) et la participation au Plan Propreté de la Métropole (valorisation énergétique des déchets) et au Plan de valorisation des Déchets (zones de compostages collectives, bornes de biodéchets).

La valorisation des déchets verts



Les déchets verts sont systématiquement valorisés : ils sont compostés (composteurs collectifs installés dans des parcs) et/ou récoltés. Une convention avec Bordeaux Métropole permet d'approvisionner la plateforme de compostage de la « Grande Jaugue », délégataire pour la transformation des déchets verts en compost. Le ramassage des branches (par collecte

POINT FORT N°5 : Télégestion du parc d'éclairage public et étude Quartiers Lumières

Ville
ECO
ACTIVE

En 2018, la Ville avait opté pour une extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin. La gradation de l'éclairage nocturne avait par ailleurs déjà permis **une baisse de la consommation de 43% entre 2020 et 2021.**

Dès 2020, Talence a modernisé son parc d'éclairage public en remplaçant la totalité de ses lanternes traditionnelles par des LED (lampe à diode électroluminescente). C'est la première ville française à avoir changé tout son parc sur une durée aussi courte et la première au niveau mondial avec cette technologie innovante.

Sur 3750 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune, ce re-lanternage permet à la Ville de maîtriser et réduire sa pollution lumineuse et sa consommation énergétique. Talence utilise la gamme connectée « Philips Iridium 4 », gérable et modulable à distance avec des retours de panne au point lumineux et dont la durée de vie est de 20 ans (a contrario des ampoules classiques à décharge qui ont une durée de vie de deux à trois ans).

Le passage en LED et l'extinction ont permis de diviser par 10 la consommation électrique liée à l'éclairage public.

En 2024, une étude complémentaire a été confiée à Quartiers Lumières pour adapter la puissance lumineuse de l'éclairage public selon les typologies et usages des quartiers. Une optimisation de l'installation a donc été proposée et mise en œuvre depuis l'été 2024 avec un réglage des intensités en fonction du réseau hiérarchisé de voiries, des usages pour conserver un niveau d'éclairement harmonieux pour les usages humains et le plus favorable possible à la biodiversité. **Cette adaptation des puissances lumineuses permet une nouvelle économie d'énergie d'environ 37 %.**



Cette étude a aussi permis d'optimiser la trame nocturne et d'affirmer des trames noires sur la commune.





Qualité de l'espace public





La maîtrise de la publicité

Le règlement local de publicité de Bordeaux Métropole est le document de référence appliqué sur la Ville de Talence. Il permet d'encadrer l'impact des dispositifs publicitaires et enseignes sur le cadre de vie. La publicité est ainsi interdite dans certains lieux comme les espaces de nature repérés au PLUI ou les périmètres architecturaux sauvegardés. Dans les lieux où elle est autorisée, son aspect et son format sont modulés et harmonisés. Des préconisations sur l'esthétique de tous les types d'enseignes sont appliquées (au regard d'une analyse du contexte naturel paysager et architectural du territoire) et les enseignes temporaires sont réglementées.



Rénovation et entretien des façades

La mise en valeur des patrimoines bâtis publics et privés se traduit à travers plusieurs dispositifs :

- **la rénovation du patrimoine bâti public** : les façades des châteaux Margaut et Peixotto et celles de leurs pavillons sont en cours de rénovation depuis l'été 2024 selon les préconisations des Monuments Historiques et de l'architecte des Bâtiments de France.
- Bordeaux Métropole met en œuvre, au travers du dispositif Ma Rénov', **des aides directes aux propriétaires et copropriétaires privés** pour la rénovation du bâti et notamment de l'habitat.





Effacement des réseaux

Un plan pluriannuel est mené sur la Ville pour enfouir les réseaux en lien avec les travaux de réfection de voirie. Ces démarches sont accompagnées financièrement par Bordeaux Métropole dans le cadre du Plan Marche métropolitain.



Avenue Georges Lasserre



Rue Frédéric Sévère

Intégration du mobilier urbain

Une charte du mobilier urbain est appliquée dans les différents sites de la Ville selon la typologie des espaces.

- Dans les parcs des châteaux Peixotto et des Arts, le mobilier envisagé dans le cadre des projets est classique (bancs de type « belle époque », corbeilles en fer forgé, etc.) et sous réserve de l'avis de la DRAC.
- Dans les sites plus naturels, le mobilier peut être fabriqué par les services, issu de bois naturel récupéré ou de bois issu de forêts durables.
- Un mobilier plus contemporain (avec des matériaux naturels) est implanté dans les espaces publics plus urbains comme la place Franklin.



ZOOM SUR MA RENOV'

Un accompagnement renforcé pour la rénovation énergétique

Ma Rénov' Bordeaux Métropole est un service unique dédié aux particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs, pour les aider dans leurs projets de rénovation. Plusieurs formes d'accompagnement ont été mises en place, notamment la visite à domicile, pour les projets dont le gain énergétique est évalué à 40 % au moins. Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé afin d'offrir aux ménages un audit et un suivi de chantier gratuits pour les rénovations les plus performantes. L'objectif est de réduire de manière significative la consommation d'énergie des bâtiments. Enfin, le dispositif Ma Rénov' explore la mise en place d'une approche progressive appelée « bâtiment basse consommation par étapes », visant à rendre les rénovations plus durables.



POINT FORT N°6 : programme de requalification/revégétalisation des espaces et places de proximité

En 2021, la Ville s'est engagée dans une démarche d'amélioration de sept places urbaines de proximité, avec plusieurs objectifs :



- végétaliser les quartiers,
- lutter contre les îlots de chaleur,
- désimperméabiliser les sols,
- mettre en cohérence le mobilier urbain,
- prendre en compte l'avis des habitants par le biais de concertations effectuées au sein des conseils participatifs de quartiers

**Place Émile Zola,
budget de 760 000€,
requalification démarrée en 2022**



En 2021 :

- espace clos,
- espace très minéralisé, créant un îlot de chaleur urbain,
- peu de mobilier urbain,
- pas de végétalisation en strate arbustive et basse

En 2024 :

- espace ouvert,
- espace végétalisé avec des cheminements piétons en pas japonais,
- création d'une zone de potager,
- changement du mobilier urbain : bancs et ganivelle
- démolition d'une ancienne carrosserie et aménagement suite à une phytoremédiation des sols sur deux ans

En 2021



En 2024





Mobilités douces

L'objectif de la Ville est de réduire la place de la voiture, tout en favorisant les modes de transports alternatifs et en créant des opportunités de végétalisation :



1 plan de gestion du stationnement a été mis en place avec la création de **huit zones bleues gratuites** dans les quartiers d'habitation et **deux zones payantes**



34 km de pistes et de voies cyclables, dont **10 km supplémentaires** en cinq ans



6 stations de réparation vélos gratuites avec accompagnement 10 fois/an (présence d'associations en lien avec la MDD)



689 arceaux vélos et **80 places sécurisées** dans des vélobox depuis 2020



7 emplacements de véhicules en autopartage et **8 bornes de recharge électrique** sur l'espace public



un budget de **120 000 €** annuels pour rénover les trottoirs et faciliter les déplacements à pied



1^{er} Plan Local de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics réalisé entre 2014 et 2024 sur 12,2 km, pour un montant de 900 000 €.



1 halte TER réouverte aux voyageurs en septembre 2025 et 4 nouvelles lignes de Bus Express traversant le territoire



1 journée Vélo annuelle, destinée à promouvoir la pratique du vélo, avec des animations et ateliers



ZOOM SUR LES ARCEAUX VÉGÉTALISÉS

En 2021, Talence a fait le pari d'intégrer la végétalisation dans les aménagements urbains, en végétalisant des arceaux à vélos, créant ainsi des espaces hybrides alliant mobilité et écologie. En ajoutant des plantes aux arceaux à vélos, la Ville propose des installations à la fois pratiques pour les cyclistes et contribuant à l'aménagement de mini-jardins urbains. Ces 77 arceaux végétalisés sont visibles dans plusieurs quartiers, ce qui représente un peu plus de 1 500 végétaux et bulbes.

Les jardinières qui accompagnent les arceaux sont choisies pour offrir de la verdure tout au long de l'année, avec des plantes adaptées aux conditions urbaines. Elles jouent également un rôle dans la gestion des eaux pluviales, en limitant le ruissellement et en favorisant l'absorption de l'humidité.



Propreté des espaces publics

Depuis la loi MAPTAM, Bordeaux Métropole est compétente en matière de propreté du domaine public routier. Cependant, la Ville a souhaité conserver la gestion de la propreté du domaine public et a donc passé une convention de délégation avec la Métropole.

La Ville mène ainsi une politique très volontariste en matière de propreté avec :

- **la mise en place d'un système de collecte** sélective et multi-matériaux en porte à porte et trois bennes mobiles tournantes sur neuf sites de la ville, permettant de récupérer les déchets verts, le tout-venant et la ferraille. Une fois par mois, elle propose également deux points de collecte pour les déchets dangereux (piles, peintures, solvants).
- **le déploiement du compostage** collectif et individuel. La Ville a ainsi installé en cœur de quartier un site permettant à 94 foyers de composter leurs déchets.
- **la lutte contre les déchets sauvages** : nettoyage quotidien des papiers, déchets, campagne de collecte des branchages et déchets verts, enlèvement des encombrants. La journée « Ménage ta ville » associe et sensibilise les habitants sur le nettoyage des rues. Des opérations « Coup de propre » permettent de procéder à un nettoyage complet de certaines rues (enlèvement des tags, désherbage du fil d'eau, nettoyage des panneaux balayeuse, etc.)
- **la lutte contre les tags** : création d'une équipe dédiée pour les interventions sur l'espace public, interventions chez des particuliers après conventionnement.
- **opération Clean Up Day** reconduite chaque année
- **actions portées par la Maison du développement durable** pour le recyclage et la collecte des déchets valorisables (bornes de collecte Give Box, association Etu'Récup, recyclage numérique, etc.)
- **certains projets des budgets participatifs** ont pour objet la lutte pour la propreté : implantation de cendriers, sanichiens, etc.



ZOOM SUR LE SERVICE DES BENNES MOBILES

La Ville met en place un service 100% gratuit de bennes mobiles pour la collecte des déchets verts compostables. Ce service permet aux usagers de déposer leurs déchets végétaux : tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haie, etc. Les bennes sont réparties sur neuf emplacements du territoire et accessibles toute l'année selon un calendrier prédéfini.

L'objectif de ce dispositif est de faciliter la gestion des déchets verts en offrant un accès pratique et de proximité. Une fois collectés, ces déchets sont envoyés vers un centre de traitement pour être valorisés, principalement en compost. En complément, une benne mobile est également disponible pour les encombrants aux mêmes horaires et emplacements. Un agent de la Ville est présent pour fournir des informations et orienter les usagers.



Gestion qualitative de l'espace public : BAI et Allo Talence

La Ville s'efforce, par des actions concrètes, de prendre en compte les problèmes du quotidien et d'y apporter des solutions.

• **mise en place d'une Brigade anti-incivilités (BAI)** : brigade verte créée en 2017 pour lutter au quotidien contre toutes les incivilités (dépôts sauvages, tags, non-respect des modalités de ramassage des ordures ménagères, etc.).



• **création du service Allo Talence** : service au sein de l'hôtel de ville qui reçoit les appels téléphoniques ainsi que le public, les différents services, les élus et les partenaires signalant des problèmes liés :

- au fonctionnement de l'éclairage public
- aux espaces verts (branches dangereuses, détérioration jeux, etc.)
- à la propreté urbaine (tags, dépôts sauvages, etc.)
- à la voirie (ornières, tranchées de travaux dangereuses, etc.)
- à l'assainissement (refoulement de réseaux)
- à la signalisation (feu tricolore défectueux, plaque de rue détériorée, etc.)
- à toute dégradation et/ou dangerosité sur l'espace public

Chaque demande est prise en charge et reçoit une réponse sous 72 heures ouvrées. Chaque année, près de 4 000 demandes sont traitées par le service Allo Talence.



POINT FORT N°7 : les actions en faveur de la santé : ville sportive et ville nourricière

La Ville s'attache, dans ses actions d'aménagement, à préserver la santé des usagers, à travers l'éco-conception actuelle des espaces publics, parcs et jardins. Ceux-ci se doivent en particulier :

- d'être ouverts sur leur environnement, afin d'être accessibles en permanence et de permettre la pratique sportive à tout moment : installation de terrains de pétanque sur les places de proximité, skatepark, pumptrack, zones de street fitness.
- d'intégrer des aménagements pour tous les âges de la vie. Les aires de jeux sont ainsi pensées pour répondre à plusieurs tranches d'âge et être inclusives. Des espaces de convivialité sont systématiquement travaillés dans les nouveaux aménagements : aires multi jeux pour les adultes, tables d'échecs, bancs avec des pédaliers, etc. Les matériaux naturels et biosourcés (bois, liège) sont systématisés pour ces mobiliers.
- d'être le support d'une ambition nourricière, par la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers en cueillette libre, par le développement des jardins partagés, la plantation de haies fruitières, etc.

Aire de jeux place Émile Zola



Pumptrack



Jardin partagé Bel-Air



Skatepark



Le Talence de demain se dessine pour une ville apaisée et agréable à vivre



La recherche d'un équilibre Ville-Nature

Talence s'inscrit dans la recherche d'un équilibre Ville-Nature, garant de la réduction de l'artificialisation des sols et du renforcement des continuités écologiques et paysagères. La commune s'intègre à l'échelle du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, dans une triple continuité écologique :

- **un premier axe est/ouest** avec une trame verte et bleue est accentué par le parc de Mussonville à Bègles et celui de la Tannerie à Gradignan.
- **un deuxième axe est/sud-ouest** débute sur la commune de Bègles puis se déploie sur le parc Chanteclerc et le bois de Thouars avant de se poursuivre sur Gradignan.
- **un troisième axe ouest/est** est marqué par le ruisseau d'Ars qui marque une trame verte dessinant son cours.
- **un quatrième axe nord/sud** relie l'ensemble des parcs majeurs de la Ville.

UNE VILLE EN MOUVEMENT

urbanisme, nature et
cadre de vie repensés



Espaces naturels et jardins partagés

05

Le bois de Thouars, de 70 ha classés EBC et ZNIEFF, constitue un espace naturel majeur. D'autres zones, dont trois labellisées refuge LPO, enrichissent ce maillage écologique. La Ville compte neuf jardins partagés et des jardins pédagogiques dans chaque groupe scolaire, animés par un agent municipal. S'étendant sur 5,6 ha, le cimetière a vu ses allées secondaires et inter-tombes végétalisées depuis 2014 (prairies fleuries et engazonnement écologique).



Quartiers et habitat

03

Les itinéraires doux facilitent les connexions entre certains quartiers et le centre-ville.

Le réseau RéVe (Réseau Vélo Express) et les rénovations urbaines améliorent l'intégration paysagère. La rénovation urbaine de Thouars est un exemple de coordination entre bailleurs sociaux, propriétaires bailleurs et collectivité pour l'aménagement des espaces extérieurs. Au nord de la ville, les quartiers d'échoppes représentent une zone urbaine dense où la végétalisation de l'espace public est plus compliquée, comme dans la « ville de pierre », qui est renaturée par l'opération « Trottoirs vivants » et les « totems verts », favorisant biodiversité et cadre de vie.



Le centre-ville et les entrées de ville

01

Totalement réaménagé avec l'arrivée du tramway, le centre-ville offre une nouvelle dynamique urbaine et paysagère. Un projet de végétalisation de la place Alcalá de Henares est en préparation. Les entrées de ville, notamment l'axe Nord-Sud (cours de la Libération - Gambetta), sont aménagées avec un soin particulier pour la végétalisation (terre-pleins centraux, giratoires et voies tramway végétalisés).



Espaces sportifs et zones d'activité

04

Talence réhabilite progressivement ses infrastructures sportives (stade d'athlétisme, complexe nautique, gymnases et terrains de football). En 2023, le GAMMA, complexe sportif de pointe, a été inauguré pour les athlètes du Décastar et des Championnats France Élite. Pour les zones économiques et universitaires, un travail paysager accompagne chaque projet. La Ville participe aux études en cours pour le réaménagement du Plan Campus et de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus, intégrant le volet paysager et assurant les liens entre espaces publics et universitaires.



Espaces publics et paysagers

02

Talence dispose de nombreux parcs, jardins et places aménagés pour accompagner son patrimoine.

Les bâtiments publics intègrent systématiquement un aménagement paysager (ex. : mur végétal du gymnase Léo Lagrange). Les aires de jeux, rénovées depuis 2020, sont plus inclusives et écologiques (bois, copeaux, liège, etc.).

POINT FORT N°8 : vers des cours d'école végétalisés

Face aux problèmes d'îlots de chaleur urbains et aux difficultés d'inclusion dans les espaces des cours d'écoles élémentaires et maternelles, la Ville a décidé en 2024 de mettre en place un programme de requalification des cours d'école. Suite à un audit des usagers et un diagnostic technique des cours d'école réalisés en 2023, deux projets sont mis en œuvre chaque année, en co-construction avec les usagers, pour atteindre les objectifs suivants :

- proposer des espaces extérieurs qualitatifs avec des usages variés
- adapter les cours aux évolutions climatiques
- limiter les conflits d'usage
- concevoir des aménagements sobres et robustes
- maîtriser les coûts d'aménagement et de gestion futurs

Cours de l'école Paul Lapie





Des grands projets au service du mieux vivre ensemble

La Ville mène plusieurs projets pour améliorer le quotidien des habitants. L'objectif : rendre l'espace public plus agréable, favoriser les rencontres et mieux intégrer la nature en ville. La végétalisation est au cœur de ces transformations, avec plus d'arbres, des parcs agrandis et des aménagements pensés pour rafraîchir et embellir la ville.

Grand Peixotto-Margaut

Le Grand Peixotto-Margaut est une initiative de la Ville visant à réaménager et relier les parcs des châteaux Peixotto et Margaut, tout en rénovant les bâtiments historiques qui les entourent. Cette opération, d'un budget total de 8,8 millions d'euros, a débuté en juin 2024, avec une livraison prévue pour le printemps 2027.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de transformation de Talence, visant à créer un cadre de vie agréable et durable pour ses habitants. La végétalisation occupe une place centrale dans ce projet, avec la création d'un parc unifié de quatre hectares, alliant le charme des jardins à la française et des espaces de détente modernisés. L'allée Peixotto, dédiée aux piétons et aux cyclistes, sera reconfigurée pour intégrer des végétaux adaptés à la région, créant ainsi des zones ombragées propices à la détente et à la convivialité. De plus, l'aménagement du parc Margaut, avec ses nouvelles plantations et son grand bassin, contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des nuisances sonores.

En parallèle de cette végétalisation, le projet met également en avant des espaces récréatifs et de rencontres, comme une guinguette ou des placettes, offrant ainsi aux résidents et aux visiteurs des lieux propices aux échanges dans un cadre naturellement calme et verdoyant.

✚ info : talence.fr/gpm

Château des Arts

Le projet de réaménagement du château des Arts à Talence a pour objectif de transformer ce bâtiment historique en un pôle dédié aux arts. Acquis en 2018, le château sera réhabilité et agrandi pour accueillir un conservatoire, des associations culturelles et des bureaux du service culturel. Les travaux, d'un montant de 10 millions d'euros, devraient être terminés en 2027.

Ce projet ambitieux vise à renforcer l'offre culturelle de Talence, en offrant des infrastructures modernes et adaptées aux besoins des usagers, tout en respectant et valorisant le patrimoine architectural et paysager du site.

Dans le cadre de ce projet, la Ville met un accent particulier sur la végétalisation des espaces alentours. Le parc du château, qui s'étend sur plusieurs hectares, sera réorganisé autour de l'axe central historique, intégrant des jardins de pluie pour la récupération des eaux et des aires de jeux pour enfants. Des plantations d'arbres et de plantes permettront de créer des espaces ombragés et apaisants. Des zones de rencontre comme des terrasses arborées et des aires de jeux seront également aménagées pour encourager la convivialité et les échanges entre les Talençais.

✚ info : talence.fr/CDA

Place Alcalá de Henares

La Ville travaille actuellement sur un projet de réaménagement de la place Alcalá de Henares, en plein centre-ville, visant à la rendre plus verte et agréable. Actuellement très minérale et véritable îlot de chaleur, elle sera désimperméabilisée et végétalisée pour améliorer le confort urbain et favoriser la biodiversité.

Le projet repose sur trois strates végétales :

Haute : alignements d'arbres créant de l'ombre

Intermédiaire : assises végétalisées et plantations adaptées

Basse : couvre-sols rafraîchissants et perméables

Pour optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer une meilleure croissance des arbres, le projet intégrera une fosse de Stockholm, un dispositif favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol tout en préservant la structure racinaire. L'espace vert sera agrandi et une aire de jeux pour enfants ajoutée. Les travaux débiteront fin 2025.

La presse en parle



• Trois fleurs pour la ville

Sud Ouest – 08/02/2020

• Le miel de Thouars

France 3 Aquitaine – 05/04/2025

• L'arbre en fête

Sud-Ouest – 06/12/2024

• Bois de Thouars

Bouger à Bordeaux – 29/01/2024

• Plan d'embellissement

Bordeaux Gazette – 27/12/2023

• Deux parcs classés refuges LPO

Courrier de Gironde – 31/03/2023

• La fête des jardins partagés

Courrier de Gironde – 15/09/2023

• Une journée dédiée à la biodiversité

Sud-Ouest – 14/10/2023

Annexes



• Plan de végétalisation



• Parcours patrimoine biodiversité



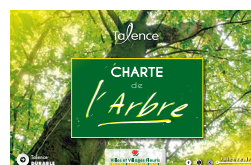
• Pacte Plume



• La Ville de Talence au World Impact Summit



• Pacte Plume H₂O



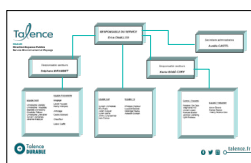
• Charte de l'arbre



• Plan de gestion des espaces verts



• Stratégie et plan d'action en faveur de la biodiversité



• Organigramme du service environnement et paysage



• Rapport transition écologique & sociale



• Programmation de la Maison du développement durable



• Plan du parcours de la visite



Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Talence



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE